

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CHRONIQUE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l^{le}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 «
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le Pays, renseigné par une lettre particulière, en date de Shang-Hai 27 octobre, se trouve en mesure de préciser la cause du différend qui se serait élevé entre les commissaires anglais et les commissaires chinois, et « dont les journaux anglais de l'Inde se sont bien gardés de dire les motifs »

« Il paraît, dit M. A. Renault, que les commissaires britanniques, à la demande des représentants du commerce anglais, ont voulu faire modifier les conditions déterminées par le traité de 1840 pour la vente de l'opium, en sollicitant : 1^o un abaissement des droits de douane sur l'opium; 2^o la translation de l'entrepôt de l'opium de Woo Sung à Shang-Hai.

« On assure que les commissaires chinois n'ont pas consenti à cette demande et qu'ils ont basé leur refus sur ce que l'opium était en dehors des denrées sur lesquelles doit porter la révision des tarifs, et sur ce que dans le traité de 1842, qui n'a point été modifié en cela par le traité de Yeu-Sing, il a été formellement stipulé que la vente et le dépôt de l'opium seraient complètement interdits à Shang-Hai.

« Les représentants des autres puissances sont restés en dehors de cette discussion, et on doit dire, dans l'intérêt de la vérité, que le commerce étranger, à part les Anglais qui sont intéressés dans la question, ne donne pas tort aux commissaires chinois. Aux dernières dates, on attendait lord Elgin, à Shang-Hai, pour résoudre la difficulté.

« Du reste, la situation commerciale s'améliorait chaque jour, et il régnait sur le fleuve un mouvement très-actif. On a déjà introduit deux remorqueurs à vapeur qui appartiennent à des maisons européennes et qui font l'étonnement et l'admiration des Chinois. Pendant les premiers jours, lorsque ces bâtiments qui sont à hélice, glissaient sur la surface de l'eau, les populations se prosternaient comme devant un objet surnaturel. » — Havas.

EXPÉDITION DE COCHINCHINE.

On lit dans l'Univers :

Voici d'intéressants détails sur la position de nos troupes à Touranne et sur les causes qui ont décidé l'amiral Rigault de Genouilly à ne pas marcher tout de suite sur Hué. Nous extrayons ces détails d'une lettre écrite par le R. P. Fr. Francisco Gainza, attaché à l'état-major de l'armée expéditionnaire, et publiée par le journal espagnol la *Regeneracion* :

BARRIER.

« Touranne, 7 octobre.

« Révérendissime Père, le mois dernier, j'ai écrit au P. Procureur à Macao pour le charger de faire tenir ma lettre à Votre Révérence, et en même temps je recommandais au P. Manzano de vous envoyer un rapport long et détaillé des événements jusqu'à ce jour. Si ma lettre vous est parvenue, vous y avez lu des détails sur la prise de Touranne. En voyant la facilité avec laquelle nous nous sommes rendus maîtres de cette magnifique position, Votre Révérence s'attend sans doute que je vais lui rendre compte d'opérations ultérieures, peut-être même de notre entrée à Hué, capitale de ce malheureux empire. Je ne serais pas surpris de votre attente, puisque, ici même, il se trouve des caractères enthousiastes et impatientes qui critiquent le calme de l'amiral français. Suivant ces esprits impétueux, il aurait fallu profiter des moments de confusion et d'alarme qui ont suivi le bombardement de Touranne, l'abattement et la débandade des troupes annamites, la profonde émotion qu'a dû causer dans la capitale la présence d'une escadre comme on n'en avait jamais vu et l'effet instantané et terrible de sa puissante artillerie. Sous le coup de ces nouvelles, exagérées encore par le fanatisme d'un peuple mécontent de son roi, il eût été très-facile, dit-on, de marcher sur Hué, de mettre l'Empereur et son gouvernement dans une situation embarrassante et de l'obliger à accepter les bases d'un traité raisonnable : telle est la manière de voir de ceux qui n'ont vu dans cette expédition d'autre but que de demander satisfaction des insultes faites aux missionnaires

espagnols et d'obtenir la complète liberté de notre sainte religion.

« Mais, sans prétendre diminuer la force d'un pareil raisonnement, il faut tenir compte de certains détails pour apprécier convenablement l'apparente inaction de M. Rigault de Genouilly. Comme je vous l'ai dit dans ma lettre précédente, 500 Espagnols seulement ont pris part aux combats du 1^{er} septembre; les deux tiers de notre division manquaient; notre cavalerie, celle des Français, les troupes, une grande partie des équipages de campagne et du personnel de l'artillerie de montagne, principalement pour les opérations de terre, et les vivres pour les troupes espagnoles, etc., etc., tout cela n'était pas là. Et c'est pourquoi ceux qui sont d'une opinion contraire disent qu'il n'eût pas été prudent de se lancer dans une entreprise aventureuse sans la meilleure partie des troupes; car si nos Indiens résistent parfaitement à l'influence du climat, l'extrême chaleur gêne les Français. L'amiral a donc cru nécessaire d'attendre les renforts, et l'on comprend ainsi sa lenteur après un fait qui l'a mis en possession du plus beau port de l'Orient.

« En outre, les Français ne sont pas venus ici pour faire parade de leur force et conclure un traité, comme ils l'ont fait à Tien-Tchou : leur but est d'acquiescer un port sûr pour abriter leur escadre dans ces mers lointaines et former un établissement militaire, qui, dans un cas donné, puisse résister à un coup de main des Anglais. La France avait besoin, à tout prix, d'un port dans ces parages. L'initiative de cette haute pensée est due à un évêque catholique, Mgr d'Adran. »

Le P. Gainza, après avoir indiqué en quelques mots les vues de la France sur le port de Touranne, etc., continue ainsi :

« Touranne est donc pour la France une acquisition de la plus haute importance; c'est, en outre, une base pour dominer complètement le pays, sinon par les armes, du moins par la politique et le commerce, et Votre Révérence voit encore là une raison qui explique pourquoi l'amiral a pensé avant tout à réparer les fortifications détruites par sa formidable artillerie, pour démolir celles qui pouvaient

FEUILLETON

LE CORDONNIER
DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

Cette fermeté simple et digne, poursuivit Michel, excita chez les soldats un tel sentiment d'enthousiasme et d'admiration, que les agents comprirent qu'il y aurait danger pour eux à outre-passer leur mandat, et ils n'emmenèrent que M^l^{le} la Marquise. Ils voulurent d'abord laisser une compagnie pour garder leurs victimes futures; mais le tocsin sonnait dans la campagne, et ils virent que s'ils tardaient à partir, ils seraient inquiétés dans leur marche, que la garnison du château serait sacrifiée, et ils se décidèrent à contre-cœur à se contenter d'une seule victime. Quelques jours après, vous n'aviez plus de mère.

Michel fut interrompu de nouveau par les sanglots d'Armand. Il attendit un instant et ajouta d'une voix émue :

— Ma sœur ne survécut pas longtemps à sa mattress. Elle apprit tous ces détails par l'aumônier du château et par les domestiques qui avaient fui. Sa douleur fut si grande, qu'une fièvre s'empara d'elle. Dans son délire, elle parlait d'un secret qui lui avait été confié par votre mère, mais qu'elle ne pouvait révéler qu'à vous. Cepen-

dant le mal empirait, mais elle retrouva un éclair de raison. Alors elle me fit approcher, et elle allait sans doute me faire la confidence qui doit vous être transmise, lorsqu'une nouvelle crise éclata, crise épouvantable, à la suite de laquelle elle expira avant de m'avoir parlé, malgré d'énergiques efforts, et les yeux dirigés sur moi et sur ce portrait avec une expression que je n'oublierai jamais... « L'héritage, dit-elle... c'est son héritage... » Ce furent ces dernières paroles. Maintenant vous savez tout... Dieu a voulu vous faire arriver jusqu'à moi, à travers un péril de mort, pour m'offrir la chance de vous sauver et me permettre de vous rendre le dépôt qui m'a été confié... Laissons-le finir son œuvre. Vous êtes ici en sûreté. La prudence ne vous permet pas de sortir, mais rien ne vous manquera, et, le danger passé, nous aviserons.

Michel se retira ensuite, laissant Armand toujours plongé dans une douleur profonde, et après lui avoir fait connaître le secret au moyen duquel la porte de sa retraite s'ouvrait et se fermait; puis il dit à Marie :

— Allons ! la nuit a été bonne.

— Oui, répliqua la jeune fille, et meilleure que nous ne pouvions l'espérer, car ni vous, mon père, ni M. de Kernisec, ajouta-t-elle en rougissant, n'avez été blessés dans cette rude rencontre.

Au point du jour, Michel et Marie furent réveillés par le bruit de la rue; Paris était occupé militairement, et

les crieurs publics assourdisaient de leurs vociférations le passant matinal.

IV. — LE 18 FRUCTIDOR.

Aussitôt que la boutique du père Michel fut ouverte, Caracalla fit irruption. Le perruquier républicain était triomphant et nageait dans la joie.

— Eh bien ! citoyen Gracchus, dit-il, avais-je raison hier, quand je disais qu'il se manigançait quelque chose? Oh ! j'ai le flair des événements !... nous dormions sur un magasin à poudre ; mais le gouvernement veillait...

— Est-ce qu'il y a quelque chose ? demanda Michel avec un air d'ingénuité.

— S'il y a quelque chose ! s'écria le perruquier. Tu ne vois donc rien, citoyen Gracchus ? Il y a que Paris est inondé de troupes, et que les crieurs publics proclament le décret du Directoire. Tout individu qui se permettra de rappeler la royauté, la constitution de 93 ou d'Orléans sera fusillé. — Les personnes et les propriétés seront respectées. — Tout pillard sera fusillé. — C'est court, mais c'est énergique. En outre, deux membres du Directoire, onze membres du conseil des Anciens, quarante-deux membres du conseil des Cinq-Cents, des journalistes, des particuliers, seront déportés à Cayenne. Voilà le décret !

— Ah ! fit Michel, cherchant à calmer son inquiétude. Voyons !

être dangereuses, pour élever celles qui étaient nécessaires, pour bâtir des hôpitaux, faire des magasins, en un mot, poser le pied si solidement, que les Cochinchinois perdent l'espérance de voir s'éloigner ces hôtes importuns, en même temps que se jettent les fondements du *Gibraltar de l'Orient*, comme les Anglais appellent Touranne. Or, tout cela demandait du temps et des bras; à quoi servait d'avancer sans mettre ses derrières à l'abri de tout événement imprévu? La question considérée à ce point de vue, l'on comprend que l'amiral n'a pas été inactif pendant le mois qui vient de s'écouler. Une fois sa pensée principale mise à exécution et la vengeance tirée par la force, il importe peu que la sanction légale d'un fait consommé vienne plus tôt ou plus tard.

» Une autre réflexion ne me paraît pas trop hasardée. L'amiral a peut-être cru que l'armée annamite reviendrait, pour son honneur, et, dans ce but, il a tenu un mois juste les troupes campées dans l'isthme de Tien-Cha, pour engager l'ennemi à venir laver dans notre sang la honteuse tache que sa lâcheté a faite à son drapeau rouge. Dans cette supposition, le plan était bien combiné; la position était bien stratégique: d'un côté, notre vapeur le *Canot* et une canonnière française défendaient à la fois l'isthme et le campement, tandis que de l'autre deux canonnières françaises faisaient le même office. L'arrière-garde était couverte par les forts et l'escadre, et les ennemis avaient à traverser la rivière de Touranne, laquelle devait leur rendre la retraite difficile dans le cas d'une déroute, qui n'aurait pas manqué, si l'excessive prudence des Cochinchinois n'eût pas rendu inutiles les précautions prises par l'armée alliée. Vingt et quelques mille hommes étaient, disait-on, de l'autre côté de la rivière, sous les ordres d'un mandarin supérieur, venu exprès de Hué. Pendant quelques jours divers groupes se montrèrent; ils furent aussitôt dispersés. Ils n'essayèrent pas sérieusement d'attaquer le camp, et nous n'eûmes pas besoin de prendre nos armes pour les mesurer avec les leurs. Un peu de vigilance et quelques coups de fusil de temps en temps suffirent pour les tenir à distance respectueuse. Ne croyez pas que j'essaie de faire l'apologie de l'amiral français: je ne sois ni un homme de parti pris, ni compétent en matière; je dis simplement ce que j'entends et ce que je vois.

» Le 2 du courant, c'est-à-dire au même jour et à la même heure que nous avions occupé la plaine de Tien-Cha, il y a un mois, le camp a été levé et nous nous sommes repliés vers le pied de la chaîne des montagnes du nord, sur la cime desquelles sont quatre anciens forts et les batteries récemment construites. Cette mesure, d'une prudence évidente, permet aux troupes de se reposer de leurs fatigues. Les exercices et les promenades militaires ont été supprimés, parce qu'il n'y a pas de place pour les évolutions. La vigilance est inutile et la division peut dormir toute la nuit, sans autre précaution qu'une sentinelle pour l'ordre, tandis qu'auparavant nous avions quatre cents hommes au moins sous les armes. Grâce à la constitution de nos Indiens, à l'acclimation des officiers et sergents espagnols et à la bonne conduite de tous, nous n'avons perdu personne. Il en est autrement pour les Français. Hier, nous avons enterré un missionnaire nouvel-

lement arrivé de France. Quant à nous trois, nous nous portons bien. Parmi nos troupes, il n'y a eu jusqu'à ce jour aucun mort, pas même de malades dangereusement.

» On ne sait rien d'une manière positive du Tonkin. Ces jours derniers on a capturé une barque qui venait de ce pays, qui est en révolution, au dire du patron de la barque. En conséquence, la corvette à vapeur le *Primauguet* est sortie, ayant à bord le P. Fr. Manuel Rivas, M. Le Grand, missionnaire français, et un prince descendant de l'ancienne famille *Le*, élevé par les Français. Nous attendons avec impatience son retour, parce que peut-être des nouvelles qu'elle rapportera dépendra notre marche future. Les quatre cents hommes et les vivres que nous attendons de Manille ne sont toujours pas arrivés, de sorte que nous ne pouvons calculer combien durera notre situation actuelle: ces accidents la compliquent; tout fait croire que la question doit se décider sous les murs de Hué: quand et comment, le temps le dira.

» Le mandarin chef des forces qui sont dans le voisinage vient d'intimer par écrit à l'amiral, de la part de l'Empereur, que si dans le terme de dix jours nous n'évacuons pas ce point, il viendra nous couper la tête! Le pire est qu'il ne viendra pas. Hier un prêtre tonkinois est arrivé porteur d'une lettre pour le vicair apostolique d'ici, dans laquelle il est dit que Mgr Melchior Garcia Sampedro a été martyrisé d'une manière horrible. Il paraît que les chrétiens nous attendent pour se soulever contre le gouvernement; mais il n'est pas probable que l'amiral s'engage dans une démarche si compromettante.

« Rien de plus pour aujourd'hui. Que Votre Révérence accueille, etc.

« FRANCISCO GAINZA, dominicain. »

FAITS DIVERS.

M. Isidore Pierre a fait des recherches sur le sarrasin ou blé noir considéré comme substance alimentaire. Le blé noir est peu exigeant et s'accommode des sols pauvres, bien qu'il proportionne ses produits à la richesse du sol auquel on le confie; il constitue une excellente culture intercalaire: ses feuilles abondantes le rendent propre à étouffer les mauvaises herbes, et à recueillir à son profit les principes fertilisants de l'atmosphère; il épuise moins la terre que la plupart des autres céréales; il offre enfin aux abeilles une ample moisson de pollen qu'elles transformeront en miel très-aromatisé.

Ces préliminaires posés, M. Isidore Pierre démontre que le sarrasin est: 1° un aliment très-économique, puisque son prix, à poids égal, est à peu près les trois cinquièmes du prix du froment; 2° un aliment sain, substantiel, très-nutritif. Voici ses conclusions:

Intermédiaire par sa composition entre les féculs et les farines de froment, la farine de sarrasin constitue un aliment plus substantiel, plus complet que les premières, et beaucoup plus léger que les farines de froment.

C'est donc un produit dont les préparations sous diverses formes ne sauraient être trop recommandées aux estomacs malades, et pour l'alimentation

des jeunes enfants qui ne peuvent supporter une nourriture substantielle; elle leur fournit, sous une forme et dans les proportions que comporte leur frêle organisme, les divers principes que doit contenir toute substance alimentaire pour subvenir à l'entretien des principales fonctions.

Depuis que ces recherches sont terminées, j'ai eu la satisfaction d'apprendre que la pratique a déjà justifié ces recommandations et mes prévisions théoriques. Consommez beaucoup de sarrasin, parce que c'est peut-être la substance alimentaire la plus économique; mais n'en produisez que le moins possible pour le marché, parce qu'il n'est que faiblement rémunérateur.

— Un artiste anglais, M. Atkinson, qui a entrepris un long voyage à travers la Sibérie, la Mongolie et les steppes des Kirghises, raconte ainsi une partie de chasse dans les forêts de cèdres gigantesques qui couvrent les monts Altaï et sont habitées par des ours monstrueux.

« Quelque temps avant mon arrivée dans ces montagnes, dit M. Atkinson, un paysan, qui chassait avec un de ses amis, aperçoit à l'écart un de ces redoutables animaux, tire sur lui et ne fait que le blesser. L'ours se précipite sur lui et lui ronge le bras jusqu'à l'os. Le malheureux, sans défense, poussait des cris lamentables et implorait le secours de son camarade; mais celui-ci s'enfuit épouvanté. Cependant, quelques heures après, il revient avec plusieurs autres compagnons. L'infortuné chasseur avait disparu.

» L'ours, après avoir apaisé sa faim, l'avait traîné dans le bois pour le mettre en un lieu de sûreté et en faire à son aise un second repas. Pour mieux garder sa proie, il l'avait recouverte d'une quantité de branches et de feuilles; puis, satisfait sans doute de sa prudente précaution, il était allé se promener. Les paysans, cependant, finissent par découvrir la pauvre victime, vivante encore, mais horriblement mutilée. Ils l'emportent sur un brancard, pansant ses plaies, lui administrant tous les remèdes que sa douloureuse situation exigeait.

» Au bout de deux mois, il recouvra ses forces, mais il était fou. On le conduisit dans un hôpital. Là, il ne cessait de parler de l'ours, il demandait un fusil, il voulait retrouver son ennemi. Un matin, il profite d'un moment où ses gardiens étaient éloignés, s'échappe de la maison où on le tient en fermé, se procure une carabine, de la poudre, des balles, une hache, puis disparaît.

» On se met à sa poursuite, on le cherche de tous côtés; impossible de le rejoindre. Huit jours après, il reparait à l'hôpital, portant sur ses épaules la peau d'un ours noir énorme. « Je savais bien, s'écrie-t-il avec un accent de triomphe, que je finirais par le rejoindre et par me venger. » On le complimenta sur son courage. La raison lui revint. Il a repris son ancienne vigueur, et il est devenu l'un des plus infatigables chasseurs du pays. »

— Des sangliers ont fait irruption, dimanche, dans la ville de Reims; ils avaient été aperçus à Villers-aux-Neuds et à Bezaunes; dans cette dernière commune, leur apparition avait causé un certain émoi. On signalait une bande de sangliers et de marcassins, au nombre de vingt, paraissant dans la forêt de Gueux; quelques personnes les avaient

Il prit l'imprimé que Caracalla lui tendait, le parcourut vivement et arriva au nom qu'il cherchait. Le marquis de Kernisec était sur la liste fatale.

— Ce n'est pas tout, continua le perruquier, le département et les sections municipales de Paris sont suspendus; le bureau central seul, le bureau de police, reste en fonctions. Tous les émigrés doivent quitter le territoire de la République, même ceux qui avaient obtenu leur radiation. Plus d'aristocrates! A la bonne heure; ça ne marche pas encore, mais ça commence à marcher... Nous revenons en arrière, au bon temps de la vigueur, mais nous y revenons lentement. Ah! M. de Robespierre, il ne déportait pas, lui, il n'envoyait pas hors de France, lui; mais ses leçons sont perdues!

— Nous avons donc couru un grand danger! demanda Michel.

— Un danger incalculable, répliqua le perruquier; nous y aurions passé tous. Figure-toi, citoyen, que Pichegru était à la tête de la conspiration. Il y avait cinquante mille chouans, et trente mille Autrichiens, Prussiens ou Russes prêts à entrer dans Paris.

— Par où?

— Parbleu! par où l'on entre; par la barrière.

— Et où étaient-ils?

— Cachés dans les environs de Paris, dans quelque chaumière isolée.

— Quatre-vingt mille hommes dans une chaumière!

mais elle est donc bien grande?

— Il faut le croire. Après cela, ils n'étaient peut-être pas tous ensemble.

— Mais par où étaient-ils venus. Quatre-vingt mille hommes ne se promènent pas sur une grande route sans qu'on les voie passer.

— Toutes les autorités trahissaient. Le Directoire n'a été instruit qu'au dernier moment, mais il a agi sans perdre de temps!

— Et les chouans, les Autrichiens, les Prussiens, les Russes, qu'est-ce qu'ils sont devenus?

— On les a noyés cette nuit.

— Vraiment, on les a noyés tous!

— Jusqu'au dernier; il n'en est pas revenu un seul. Le Directoire s'est souvenu de la méthode de ce bon M. Carrier, un solide encore celui-là; enfin les traditions ne sont pas perdues, c'est quelque chose.

— Mais un si grand nombre d'hommes ne disparaît pas sans qu'il en reste quelque trace?

— Il y en aura... à Rouen, quand les cadavres passeront... Mais ici, on ne saura rien. On ne veut pas effrayer la population, ça pourrait être dangereux... Le peuple, il ne faut pas tout lui dire... Mais nous autres, personnages politiques, c'est différent, il faut compter avec nous!... Si le complot avait réussi, on marquait avec de la craie le domicile de tous les patriotes, on mettait le feu aux quatre coins de Paris, et le massacre

commençait... Il ne serait pas resté une poutre, une pierre, un homme... Voilà ce qui nous menaçait... On m'a dit tout cela sous le sceau du secret, et je ne le confie qu'aux gens sûrs. Adieu, je suis pressé.

— Et où vas-tu donc, citoyen Caracalla?

— Au Luxembourg, acclamer le Directoire, c'est-à-dire ce qui en reste; ils ne sont plus que trois; à l'École de Médecine, acclamer les Anciens; à l'Odéon, acclamer les Cinq-Cents. Le Directoire les a fait déménager par mesure de sûreté; et pour les avoir sous la main. Il faut de l'enthousiasme, ils en auront pour leur argent.

— Comment! tu te fais payer pour manifester ton opinion!

— Eh bien! est-ce que toute peine ne mérite pas salaire? est-ce qu'il ne faut pas que tout le monde vive? est-ce qu'on ne me dérange pas de mes occupations? est-ce que je peux conduire mes pratiques sur la place publique, et les raser ou leur donner un œil de poudre en criant: Vive la République?... Car il y a encore des gens qui se poudrent, Dieu merci! et il y en a beaucoup.

— Mais c'est une habitude de l'ancien régime, ça!

— Je le sais bien, mais tout n'était pas mauvais dans l'ancien régime... cet usage-là surtout. Comme perruquier, je l'approuve, parce qu'il rapporte... Bref, j'ai reçu 500 fr. pour enrôler et faire crier vingt hommes.

— Ça fait 25 francs par tête.

— Oh! ils en auront dix et ils seront contents!

pris pour des loups, et on s'arma de fourches et de fusils. M. Ducros, de l'hôtel de la Croix-Blanche, qui se trouvait là, voyant que des chasseurs hésitaient dans la poursuite de ces bêtes fauves, s'arma d'un couteau de boucher et, saisissant résolument un des carcassins par les oreilles, il lui fit au cou une incision mortelle. Il poursuivit aussitôt les autres à l'aide de son cheval et en abattit encore deux de la même manière.

Un quatrième a été tué par un habitant de Bezannes. Le reste de la bande arriva sur Reims, où elle pénétra dans les marais en longeant le petit chemin de Cormontreuil. Là, un d'eux succomba sous la bêche d'un jardinier. Après avoir traversé le canal, ils se dispersèrent vers la porte Dieu-Lumière.

M. Langlais, aubergiste et propriétaire, eut le bonheur d'en tuer deux, mais ce ne fut pas sans avoir à regretter la perte probable de son chien grièvement blessé après avoir soutenu contre les animaux sauvages, jusqu'au moment où les coups de fusil en soient venus à bout, une lutte acharnée. Le poids de ces deux sangliers était de 100 à 115 kilos. Un sanglier, longeant le canal, descendit jusque dans la rue du Jard, où il pénétra dans le chantier de M. Labassé. Là, quatorze personnes se mirent après lui, mais un ouvrier, après lui avoir donné un coup de hache, fut fortement mordu au-dessous du pouce.

L'animal, qui pesait 150 kilog., fut abattu et dépecé en quatorze parts. L'ouvrier blessé recut avec sa part la peau de l'animal comme compensation. En somme, on nous assure que quatorze sangliers ont été tués dans cette singulière chasse. On a lieu de croire que ce sont des émigrants qui cherchaient à gagner les Ardennes, car aucune bête n'a eu lieu ce jour-là dans les bois de Montebout. On avait de même signalé des sangliers aux environs de Cormicy ces jours derniers. On en a encore vu deux, avant-hier au matin, près de Bezannes.

M. Ducros a fait hommage d'un des trois sangliers qu'ils a tués à M. le maire de Bezannes. Il en a offert un second à M. Gilbert, adjoint au maire de Reims. Trois des chasseurs improvisés de Bezannes sont venus déposer au bureau bienfaisance le résultat, pour ce qui les concerne, de la vente de l'animal par eux tué, de concert avec le sieur François Diot. Un jeune carcassin figure en ce moment, rue de l'Étape, chez M. Virgile, restaurateur.

C'est la première fois que les rues de Reims sont ainsi fécondes en exploits cynégétiques, et mal en a pris aux animaux sauvages d'avoir oublié un instant leur instinct ordinairement si difficile à mettre en défaut, pour goûter aux fruits dangereux de la civilisation.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Mardi dernier, un individu étranger à notre pays a été trouvé mort à 6 kilomètres de Saumur, près St-Hilaire. Il avait été vu, dans la matinée, assis sur la banquettes de la grande route; il a expiré à l'entrée d'une cave où il s'était traîné dans la soirée. Toute la journée, rejetant les soins qui lui ont été offerts, il a refusé de répondre aux questions qu'on lui a adressées. Il est mort sur les 5 heures du soir. Il

— Tu gagneras sur tes concitoyens, toi... un patriote!

— Parce qu'on est patriote, il n'est pas défendu de songer à ses intérêts.

— Mais ceux des autres?

— Ils ne viennent qu'après les miens. J'ai dans l'idée que je vais me distinguer aujourd'hui, que j'attirerai sur moi l'attention du gouvernement, et que je réaliserai le rêve de ma vie!

— Et quel est ce beau rêve?

— De quitter ma boutique, de donner ma démission de perruquier, et de me transformer en fonctionnaire. Je me suis toujours dit que j'étais fait pour devenir autre chose que ce que je suis.

— Et que veux-tu? Où va ton ambition?

— Je ne suis pas difficile. Qu'on me donne quelque chose de très-bon et qui soit payé très-cher... je ne demande pas autre chose. Mais le temps se passe. Veux-tu venir avec moi? Je ne lésinerai pas sur la rétribution, je me rattraperai sur un autre...

— Merci! dit sèchement le père Michel.

— Non... au moins donne-moi tes ouvriers?

— Mais ils ont de la besogne.

— Ils la feront demain... Aujourd'hui c'est fête... Ah! dans le bon temps, nous sauvions la République plus souvent que cela... Enfin, est-ce convenu? ai-je tes hommes?

résulte de l'autopsie de son cadavre qu'il a succombé à une affection cérébrale dont il était atteint depuis longues années. Cet homme venait de Chinon et se rendait à Angers.

Une autre mort, due à l'imprudence de la victime, a eu lieu la semaine dernière à Saumur. Un individu sorti de Fontevrauld voulut inaugurer sa liberté par d'abondantes libations. Après avoir parcouru plusieurs cabarets, il est tombé, le soir, ivre-mort sur la voie publique; un camarade, très-échauffé lui aussi, qui l'avait suivi dans ses excursions, l'a traîné sur un monceau de paille et l'a abandonné dans cet état. Le lendemain matin, le libéré a été trouvé complètement asphyxié. Il est à désirer que cette mort serve de leçon à ceux qui donnent chaque jour du vin à des gens déjà ivres.

M. Malibran est arrivé hier à Saumur, pour prendre les moyens de faire exécuter sa magnifique messe, dite de la Légion-d'Honneur. — Elle sera chantée dans les premiers jours de janvier. — M. Malibran vient d'avoir, à Angers, un bien beau triomphe, dans la chapelle des prisons.

A samedi le complet-rendu du brillant concert d'hier soir.

On nous rapporte que mardi dernier, des loups se sont introduits dans la métairie de Pontorse, située commune de Gesté, canton de Beaupreau (Maine-et-Loire). S'étant approchés près d'un toit, dans lequel se trouvaient des moutons, ils parvinrent à y entrer. A force de gratter à la porte, ils avaient fait tomber le verrou qui servait à la fermer.

Sur dix moutons qui se trouvaient dans ce toit, neuf ont été tués, dont deux mangés entièrement, les sept autres étranglés et saignés, et enfin le dixième n'a dû son salut qu'à la fuite. Il est allé se réfugier dans une autre ferme appelée la Braffière, située à une demi-lieue de là.

Nous lisons dans le *Charentais* :

« Il se produit en ce moment un mouvement considérable dans le commerce des vins. La seule ligne d'Orléans a expédié à la gare d'Ivry, dans une semaine, plus de quarante mille barriques de vin. La gare d'Angoulême et les diverses stations du département figurent dans cet envoi pour un chiffre très-élevé. A Ivry, les magasins de la gare des marchandises n'ont plus de place disponible. L'encombrement est tel, qu'il n'est plus possible aujourd'hui de décharger les trains récemment arrivés. La compagnie a dû donner des ordres pour ajourner tout nouvel envoi. Par suite de cette mesure momentanée, des trains chargés de liquides sont arrêtés aux gares de Tours, Blois et Orléans.

« Ce mouvement n'est d'ailleurs pas prêt de se ralentir. Nous apprenons que la gare de Bordeaux a reçu avis d'un prochain envoi de 80,000 barriques de vin, expédiées par une maison de Narbonne à destination de Paris.

« Dans notre département, les deux villes de Jarnac et de Cognac expédient en eau-de-vie une

— Parle-leur, dit Michel après avoir réfléchi, et s'ils acceptent...

— Tu vas voir ce que c'est que l'éloquence d'un patriote.

Il réussit en effet, et les ouvriers de Michel, satisfaits de gagner une bonne journée sans travailler, se laissèrent facilement enrôler par le perruquier.

Dès qu'ils furent partis, Michel respira bruyamment; puis, appelant Marie, il l'installa dans la boutique et se rendit auprès d'Armand. Il trouva le pauvre émigré vaincu par la fatigue et endormi, mais en proie à un sommeil agité. Des mots confus s'échappaient de sa bouche, et le nom de sa mère revenait à chaque instant; on aurait dit qu'une conversation s'était engagée entre lui et cet être invisible. Michel respecta le sommeil de son hôte.

— Après tout, se dit-il, il saura toujours assez tôt ce que je venais lui apprendre.

Et il allait se retirer, lorsque Armand fit un mouvement qui le réveilla. En ouvrant les yeux, il aperçut le cordonnier, lui sourit avec un sentiment de tristesse en lui tendant la main :

— Pauvre nature! s'écria-t-il, nous ne pouvons lutter avec la fatigue; il faut qu'elle ait raison de nous... Mais qui vous amène? qu'y a-t-il?

— Il y a, monsieur le Marquis, que Paris est sens dessus dessous, qu'on arrête, qu'on décrète d'accusation,

moyenne de 60,000 kilog. par jour. Ces envois peuvent donner une idée des affaires qui se font dans la Charente.

Le *Journal de Maine-et-Loire* ajoute ce qui suit : Les renseignements que nous avons pris personnellement nous mettent à même de confirmer l'exactitude des documents du *Charentais*. Nous ne nous étions pas trompés quand nous annoncions qu'il y aurait dans les vins de 1858, dits vins des comètes, abondance exceptionnelle.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : « S. A. I. le grand-duc Constantin, frère de S. M. l'Empereur de Russie, grand amiral, est arrivé hier à Paris, venant de Nice; S. A. I., voyageant incognito, est descendue à l'hôtel de l'ambassade de Russie. Dans la journée, le prince a rendu visite à l'Empereur et à l'Impératrice, au palais des Tuileries, et a dîné le soir chez Leurs Majestés. « Ce matin, l'Empereur est allé à l'ambassade de Russie faire visite à S. A. I. le grand-duc. »

Madrid, 21 décembre. — Le sénat a approuvé le projet d'adresse en réponse au discours du trône, à la majorité de 103 voix contre 23.

70 députés progressistes et de l'union libérale réunis, ont résolu d'appuyer le gouvernement. Les banquets et les rénnions importantes se multiplient.

Berlin, 22 décembre. — On mande de Copenhague, le 21, que la session du conseil du royaume sera close demain.

D'après les nouvelles de Stockholm, l'état de santé de S. M. le roi Oscar s'est sérieusement empiré. L'appétit et le sommeil diminuent, les forces s'en vont. — Havas.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses administrés que le délai fixé par le décret impérial du 4 août 1855, pour la déclaration des chiens, expire le 31 décembre courant.

Les demandes en rectifications et réclamations seront reçues à la Mairie jusqu'au 15 janvier 1859.

Les propriétaires de chiens qui n'ont pas encore satisfait aux prescriptions de la loi, sont invités à se présenter, sans délai, faute de quoi ils pourront être passibles de la triple taxe.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 8 décembre 1858.
Le maire, LOUVET.

BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 75 15.
4 1/2 p. 0/0 hausse 43 cent. — Ferme à 97 00

BOURSE DU 22 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 75 33.
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 96 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

qu'on proscriit.

— Et je suis dans les proscrits, n'est-il pas vrai?

— Hélas! oui!

— C'est tout simple. Et Moulin est-il arrêté?

— Non, mais il est porté comme vous sur la liste fatale.

— Et bien! nous avons perdu, et nous ne sommes pas gens à renier notre dette.

— Que prétendez-vous donc faire?

— Mon devoir. Vous dégager d'abord d'une responsabilité qui pourrait vous faire courir des dangers, à vous et à votre charmante fille; quitter cette maison où l'on m'a sauvé la vie, où je ne dois pas apporter la mort; gagner, si je puis, un refuge certain, et attendre les événements!

— Mais vous serez reconnu, arrêté; on est à la recherche des conjurés, on a leur signalement.

— Du moins, je ne vous aurai point compromis. Vous imaginez-vous qu'au milieu de la vie que je mène depuis sept ans, vie de combats et de lutte, où l'échafaud est au bout de la défaite, je ne me suis pas familiarisé avec la mort? Vingt fois je l'ai vue devant moi, et elle ne m'a pas fait pâlir. Aujourd'hui, elle ne m'effraye pas davantage; mourir, mon bon Michel, mais c'est aller rejoindre ma mère... c'est passer de l'agitation au bonheur.

(La suite au prochain numéro.)

EXPOSITION POLTI FRÈRES.

7, RUE ROYALE, A TOURS,

OUVERTURE des Magasins d'ÉTRENNES, lundi 20 décembre 1858.

Jamais, à aucune époque, les immenses assortiments de la Maison Polti n'ont été aussi considérables et aussi variés.

SPÉCIALITÉ. — Parures pour mariage, Pendules et Montres de Genève (garanties), Bronzes d'art, Suspensions pour salle à manger, Lampes modérateur, Lustres, etc., etc. — Seul dépôt de l'Orfèverie Christofle. (637)

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE,

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 26 décembre 1858, à neuf heures du matin, M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, procédera à la continuation de la vente des meubles et objets mobiliers dépendant de la succession de la dame veuve COULOUX, au Petit-Cabaret, commune de Cizay, en une maison bordant la route impériale de Saumur à Doné-la-Fontaine. On paiera comptant, et 5 p. %.

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 27 décembre 1858, à 9 heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, à Villevert, commune d'Épieds, en une maison habitée par la dame PARÉ, il sera procédé, par M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers lui appartenant et garnissant la maison qu'elle occupe. On vendra : meubles de toutes espèces, armoires, lits, buffets, vaisselle, toile à battre, chevaux, charrettes, équipages, fourrages, paille, moutons, barriques, bois de chauffage, planches, etc. On paiera comptant, et 5 p. 0/0.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION,

Le dimanche, 26 décembre 1858, à midi,

De TROIS MAISONS se joignant, à Saumur, rue de la Visitation, au coin de la rue du Vieux-Pont. On vendra en trois lots. (640)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS À PLACER

DIVERSES SOMMES, à terme.

10,000 francs divisibles, à rente viagère. (641)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

On demande un CLERC.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DELANDE.

Les créanciers de la faillite du sieur Delalande, entrepreneur à Saumur, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le jeudi 30 décembre courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, pour être consultés sur l'état des créanciers et sur la nomination du syndic.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU. (643)

A LOUER PRÉSENTEMENT.

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRÉ, le tout en face de la Sous-Préfecture. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} JEUNETTE-LEMOINE, Brodeuse, quai de Limoges, 159.

A l'honneur de prévenir qu'elle vient de recevoir un joli assortiment d'articles pour étrennes : toute espèce de petits ouvrages en tapisserie et en broderie. Elle brode sur soie et velours ; elle dessine ; et possède un joli choix de laine pour capeline. (635)

PATRY, place St-Pierre, n^o 18, tambour de ville et afficheur.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE MAISON BOURGEOISE Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne. S'adresser à M. LEROY, à côté.

A VENDRE UNE MAISON,

Vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice. S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

A VENDRE

Une très-belle JUMENT POULINIÈRE, pur sang anglais, pleine de Tripolien.

S'adresser à M. L'ADJUDANT du manège de l'Ecole de cavalerie. (628)

BAUME

ET SPARADRAP PATRIS

Pour la prompte guérison des plaies, panaris, dartres, brûlures, engelures, gerçures, etc. Prix : 1 fr. 50 et 2 fr. 50 le pot.

Guérison garantie instantanée des

MAUX DE DENTS par le dentaire Patris. Prix : 1 f. 60 c. le flacon. Dépôt : ph^{ie}. Patris, faub^d Poissonnière, 20, à Paris, et à Saumur, chez M. PERDRIAU, ph.

Le meilleur remède MAUX D'YEUX, est la pommade de la veuve FARNIER, qui compte un siècle d'expériences favorables. La vente est régulièrement autorisée, par décret impérial. — Dépôt à Saumur chez M. PERARE-LECOINTE ; à Angers M. BAILLIF ; à Cholet M. BONTemps aîné.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE. — VINAIGRE ORIENTAL

De Ed. PINAUD. — Prix du flacon : 1 fr. 50.

Le Vinaigre Oriental est un délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre, et très-recherché pour la suavité de son parfum SANITAIRE et RAFRAÎCHISSANT, très en usage dans les pays orientaux, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Il raffermi les chairs, rend la souplesse et la vigueur aux membres épuisés par le travail, ou après une nuit de bal et de voyage. — Particulièrement recommandé aux personnes qui fréquentent les spectacles, les concerts et les lieux où l'air est naturellement vicié par l'agglomération de beaucoup de monde.

Dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU-PLISSON, coiffeur-parfumeur.

Articles recommandés de la maison de Ed. PINAUD : Savon au suc de Laitue, plus doux à la peau que la pâte d'amande la plus fine. — Pommade aux Violettes de Parme, Moëlle de bœuf au Quinquina, Parfums pour le mouchoir, Essence de Violette de Parme, Délice des boudoirs et Nard celtique. (520)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

UN AN, Huit francs.

Religion. — Famille.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les journaux politiques illustrés, C'EST L'AMI DU PEUPLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence ; son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, depuis le cinq mars 1858, d'importantes améliorations.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de texte, toutes les semaines, et chaque numéro contient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'administration de l'Ami du Peuple ne négligera rien pour arriver à multiplier le nombre des gravures dans le journal, et les portraits de tous les contemporains célèbres passeront successivement sous les yeux du lecteur.

La rédaction de l'Ami du Peuple embrasse toutes

L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

les questions intéressantes du moment. Il publie chaque semaine : 1^o une Revue générale de la semaine ; 2^o les Actes officiels, extraits du Moniteur universel ; 3^o une Chronique générale, comprenant les faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les détails curieux et piquants de la politique quotidienne ; 4^o une Chronique départementale ; 5^o des Variétés d'un haut intérêt ; 6^o un Feuilleton choisi avec soin, et où la religion et la morale sont toujours respectées ; 7^o un Bulletin commercial qui tient le lecteur au courant des prix du grain, des bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'Ami du Peuple publie en outre des articles sur l'agriculture et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les abonnés de l'Ami du Peuple reçoivent toutes

SIX MOIS, quatre francs.

Travail. — Propriété.

les semaines leur numéro le dimanche matin au plus tard.

Avec l'Ami du Peuple le lecteur qui n'a de loisirs que le dimanche est aussi bien au courant des faits et des événements du jour que s'il lisait tous les journaux.

Répetons enfin, en terminant, qu'il N'EXISTE PAS en France UNE SEULE FEUILLE politique hebdomadaire et donnant de plus des gravures chaque semaine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'Ami du Peuple.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un bon de poste de huit francs pour UN AN, ou de quatre francs pour six mois, à l'adresse de M. le directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-Loire).